



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

SYNTHÈSE DES RAPPORTS ANALYTIQUES ET PROSPECTIFS 2015

CHAPITRE 1 : DÉMARCHE ET PROCESSUS	p.4
A. LE DISPOSITIF	p.4
B. LES ACTIONS RÉALISÉES	p.5
C. LES PERSPECTIVES	p.5
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	p.6
A. UN CADRE DE RÉFÉRENCE COMMUN	p.6
B. POUR L'AVENIR	p.7
CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE DES PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS DES DIX BASSINS	p.8
BASSIN DU HAINAUT - CENTRE	p.10
BASSIN DE HAINAUT SUD	p.12
BASSIN DE WALLONIE PICARDE	p.14
BASSIN DE LIÈGE	p.16
BASSIN DE HUY-WAREMME	p.18
BASSIN DE VERVIERS	p.20
BASSIN DE BRUXELLES	p.22
BASSIN DU BRABANT-WALLON	p.24
BASSIN DE NAMUR	p.26
BASSIN DU LUXEMBOURG	p.28
CHAPITRE 4 : AXES THÉMATIQUES TRANSVERSAUX DÉFINIS PAR L'ASSEMBLÉE DES BASSINS	p.30
A. AXES THÉMATIQUES TRANSVERSAUX DÉFINIS PAR L'ASSEMBLÉE DES BASSINS	p.30
1. L'ALTERNANCE ET LES STAGES EN ENTREPRISE	p.30
2. L'ORIENTATION, L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS, LA PROMOTION DES FILIÈRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	p.30
3. L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE FORMATION ET ENSEIGNEMENT	p.31
B. AXES COMPLÉMENTAIRES RECOMMANDÉS PAR LES S BASSINS	p.31
1. L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DE BASE	p.31
2. LA COHÉRENCE DES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION	p.31
COORDONNÉES	p.32

CHAPITRE 1 : DÉMARCHE ET PROCESSUS



A. Le dispositif

Afin que l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle puisse mieux prendre en compte les besoins socio-économiques locaux, la Région wallonne, la Commission Communautaire française et la Fédération Wallonie – Bruxelles ont créé conjointement¹ **les Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (Bassins EFE)**.

Il est important de rappeler en introduction et en quelques mots le fonctionnement et les missions de ces bassins: Il existe en tout 10 bassins (9 en Wallonie et 1 à Bruxelles) qui mettent en cohérence les frontières géographiques des opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle.

Chaque bassin comprend une Instance chargée de son pilotage. Elle est composée, avec voix délibérative, de 8 représentants des interlocuteurs sociaux (patronats et syndicats interprofessionnels), de 8 représentants de l'emploi et de la formation (FOREM ou ACTIRIS et Bruxelles formation, IFAPME ou SFPME/EFP, secteur de l'insertion socio professionnelle) et de 8 représentants de l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale.

Des représentants de l'enseignement spécialisé, des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS), de l'AVIQ² branche Handicap et de PHARE³, des CPAS, des Missions régionales pour l'emploi et du secteur de l'alphabétisation sont également associés, avec voix consultative, aux travaux des Instances bassins.

Chaque Instance Bassin est dirigée par un président, désigné par les Gouvernements et Collège sur proposition des interlocuteurs sociaux.

Les missions de ces Instances bassins sont les suivantes :

- produire, pour le bassin, un **diagnostic commun** à l'ensemble des acteurs compétents en termes d'offre existante et de besoins de formation et d'enseignement qualifiant. Ce diagnostic se base sur les données et études en matière d'emploi, de formation, d'insertion et d'enseignement.
- établir pour le bassin, sur base de ce diagnostic, une **liste annuelle des filières, métiers, formations et options qualifiantes à développer en priorité**.
- favoriser le **développement de projets conjoints** (pôles de synergies) entre les différents acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'enseignement : par exemple en matière d'organisation des stages en entreprise, d'orientation et d'information sur les filières et métiers, de mise en commun d'équipements et d'infrastructures, etc.

L'ensemble du dispositif est coordonné de manière transversale par une assemblée composée des présidents des 10 bassins, des représentants du Conseil économique et social wallon et du Conseil économique et social bruxellois ainsi que des experts et des représentants des Gouvernements et Collège.

B. Les actions réalisées

Au printemps 2015, les Instances bassins démarrent leurs travaux en mettant en commun les moyens et les expertises acquises dans le cadre des ex Comités subrégionaux de l'emploi et la formation (CSEF), de la CCFFEE⁴ et des Instances de pilotage interrégionaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ).

Les premiers diagnostics établis par les Instances bassins et les priorités qui en découlent sont le résultat d'une étroite concertation entre les différents acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'enseignement qualifiant (travaillant en interrégionaux).

Afin d'enrichir ces concertations et d'objectiver les choix posés en termes de filières, de métiers, d'options et de formations prioritaires, un important travail de recueil et d'analyse des données (mises à disposition notamment par l'Administration générale de l'Enseignement, le FOREM, Bruxelles Formation, ACTIRIS, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, l'ETNIC⁵, le Consortium de validation des compétences, l'IFAPME, le SFPME/EFP et les secteurs professionnels) a été réalisé par les équipes techniques de chaque bassin, avec le soutien méthodologique de l'Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) et de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Ces travaux ont permis de dégager pour la première fois, en décembre 2015, une première série de diagnostics et de recommandations concrètes en termes de filières prioritaires à promouvoir et de pistes de travail communes. Ces diagnostics et priorités sont détaillés dans le cadre de rapports analytiques et prospectifs, qui seront progressivement disponibles sur le site internet de chaque Instance Bassin.

Le présent document propose une synthèse des conclusions de ces dix premiers rapports.

C. Les perspectives

En Wallonie et à Bruxelles, cette démarche de dialogue, de réflexion et de concertation entre interlocuteurs sociaux, opérateurs d'emploi, de formation, d'insertion et d'enseignement qualifiant à un niveau sous-régional constitue une étape importante et impulse le démarrage d'un processus qui doit s'enraciner progressivement dans les habitudes.

La mise en place d'une véritable planification concertée de l'offre d'enseignement et de formation sur chaque bassin constitue l'objectif d'une meilleure collaboration entre les acteurs qui tiennent compte, au plus près, des priorités socio-économiques régionales et sous-régionales, des ressources du territoire et des caractéristiques des publics.

Les recommandations permettront d'orienter les premières actions et projets conjoints entre acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'enseignement qualifiant inscrits dans les pôles de synergies. Elles nourriront également la réflexion globale sur l'enseignement qualifiant qui s'ouvre dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Ainsi, durant les deux prochaines années scolaires (2016/2017 et 2017/2018), une limitation de la programmation d'options du qualifiant sera instaurée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mettre en œuvre une réforme profonde des mécanismes de programmation d'options.

Les analyses et les priorités définies en décembre 2015 par les Instances bassins et synthétisées dans le présent document sont une première étape.

Il sera essentiel pour les Instances bassins, de poursuivre leurs travaux afin d'identifier de manière précise pour chaque bassin, les métiers, options de base groupées et formations professionnelles à développer en priorité.

Les rapports des différentes Instances bassins feront ainsi l'objet d'une actualisation dès juin 2016 afin d'approfondir et de préciser les métiers, options et formations prioritaires. Ce travail sera renouvelé par la suite chaque année.

¹ Accord de coopération du 24 avril 2014 relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation - Emploi

² AVIQ Agence pour une Vie de Qualité (Wallonie)

³ PHARE Personne Handicapée Autonomie Recherche (Service bruxellois francophone)

⁴ CCFFEE : Commission consultative formation emploi enseignement.

⁵ ETNIC Pôle de compétences TIC de la Fédération Wallonie-Bruxelles

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL



A. Un cadre de référence commun

L'IWEPS et l'IBSA ont été chargés par les Gouvernements et Collège signataires de l'Accord de coopération du 24 avril 2014 d'apporter un soutien méthodologique aux Instances bassins pour aider à garantir la cohérence générale et permettre des analyses transversales. Ce soutien a, dans un premier temps, pris la forme d'un accompagnement de la démarche de construction d'un cadre de référence commun et d'un projet de table des matières du rapport, tous deux approuvés par les Gouvernements et Collège en février 2015.

Par la suite, les instituts de statistiques ont piloté la collecte de données auprès des différents fournisseurs et des opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle bruxellois et wallons, essentiellement dans le premier exercice qui a été réalisé en 2015.

Les premiers chapitres de ces rapports rassemblent, pour la première fois dans un même document, les informations détaillées disponibles sur l'ensemble de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle de chacun des territoires, sur les personnes qui fréquentent ces dispositifs et sur une partie des résultats en termes d'obtention de certificats. Ces éléments sont mis en relation, notamment, avec les informations disponibles sur le contexte, la population, le territoire, ses ressources, le marché du travail local et des éléments de sa dynamique, comme l'analyse des offres d'emploi par métier.

Ces informations ont été présentées et discutées lors des premières réunions des Instances bassins qui se sont tenues dans le courant du deuxième trimestre 2015. Une analyse en a été faite par les équipes afin d'alimenter le diagnostic qui s'est construit et a été discuté et concerté lors des réunions de travail de chaque Instance Bassin organisées durant la deuxième moitié de l'année 2015. Les éléments du rapport qui ont été retenus dans cette phase du travail ont été complétés notamment par des échanges avec des experts invités lors de tables rondes sectorielles. Ce travail a abouti à la formulation d'une première série de recommandations. Diagnostic et recommandations ont été intégrés dans la version finale des rapports en décembre 2015.

B. Pour l'avenir

Ce premier exercice est une étape dans le développement de systèmes d'informations utiles aux acteurs des bassins. Les défis méthodologiques restent importants. Ainsi les Instances bassins ont recours aux sources authentiques pour la collecte des données. Les cadastres existants, qui permettent d'orienter en temps réel les demandeurs de formation, ont été utilisés en complément.

Ce faisant, nous avons été confrontés à une diversité de découpages des métiers et domaines de formation qui rendent difficiles les mises en correspondance : un même intitulé sectoriel, un même intitulé métier ou d'option ne recouvre pas nécessairement les mêmes aspects chez chacun. De même, la définition du participant (élève, stagiaire, etc.) et le volume horaire des formations varient grandement d'un opérateur à l'autre.

Les travaux en cours au sein du SFMQ (Service Francophone des Métiers et Qualifications) devraient permettre de disposer d'un cadre de référence commun et de profils métiers et de formation partagés, articulés à une nomenclature commune, le Rome V3.

Les aspects liés à la mobilité des personnes, essentiels à l'analyse de la dynamique des bassins, seront également complétés afin d'inclure les mobilités professionnelles et les parcours d'enseignement et de formation. Dès à présent, les tableaux publiés mettent en évidence les interdépendances entre bassins. Ce premier résultat nous a incités à renforcer, pour le prochain rapport qui sera publié en juin 2016, l'harmonisation de la présentation des données afin de faciliter une lecture comparée des documents produits par les différents bassins.

Les contraintes, liées à l'utilisation de bases de données qui intègrent plusieurs sources, seront prises en compte pour assurer une correspondance entre les dates de référence et permettre de fournir l'information la plus récente.

La partie sur les besoins socio-économiques s'est nourrie essentiellement des travaux des services publics de l'emploi et des analyses de prospective territoriale. Ils alimentent notamment la réflexion sur l'anticipation des évolutions des métiers, en complément des apports des acteurs sectoriels invités à contribuer aux travaux des Instances.

Plusieurs pans du schéma initial, approuvé par les Gouvernements et Collège en février 2015, n'ont pas encore pu être couverts, certains par manque de temps, d'autres parce que les sources de données ne sont pas encore disponibles. Parmi ces points qui doivent être investigués pour pouvoir construire un cadre d'analyse plus opérationnel, on peut pointer, en plus des éléments précédemment évoqués, l'analyse des profils des enseignants et formateurs, la mise en évidence des ressources dans les entreprises (lieux de stage) et des besoins sectoriels en formation (initiale et continue), le cadastre des infrastructures de formation accessibles, la localisation précise des lieux de formation (pour l'analyse de l'accessibilité géographique) et, dans un autre registre, la compréhension des représentations des métiers et des motivations à se former.

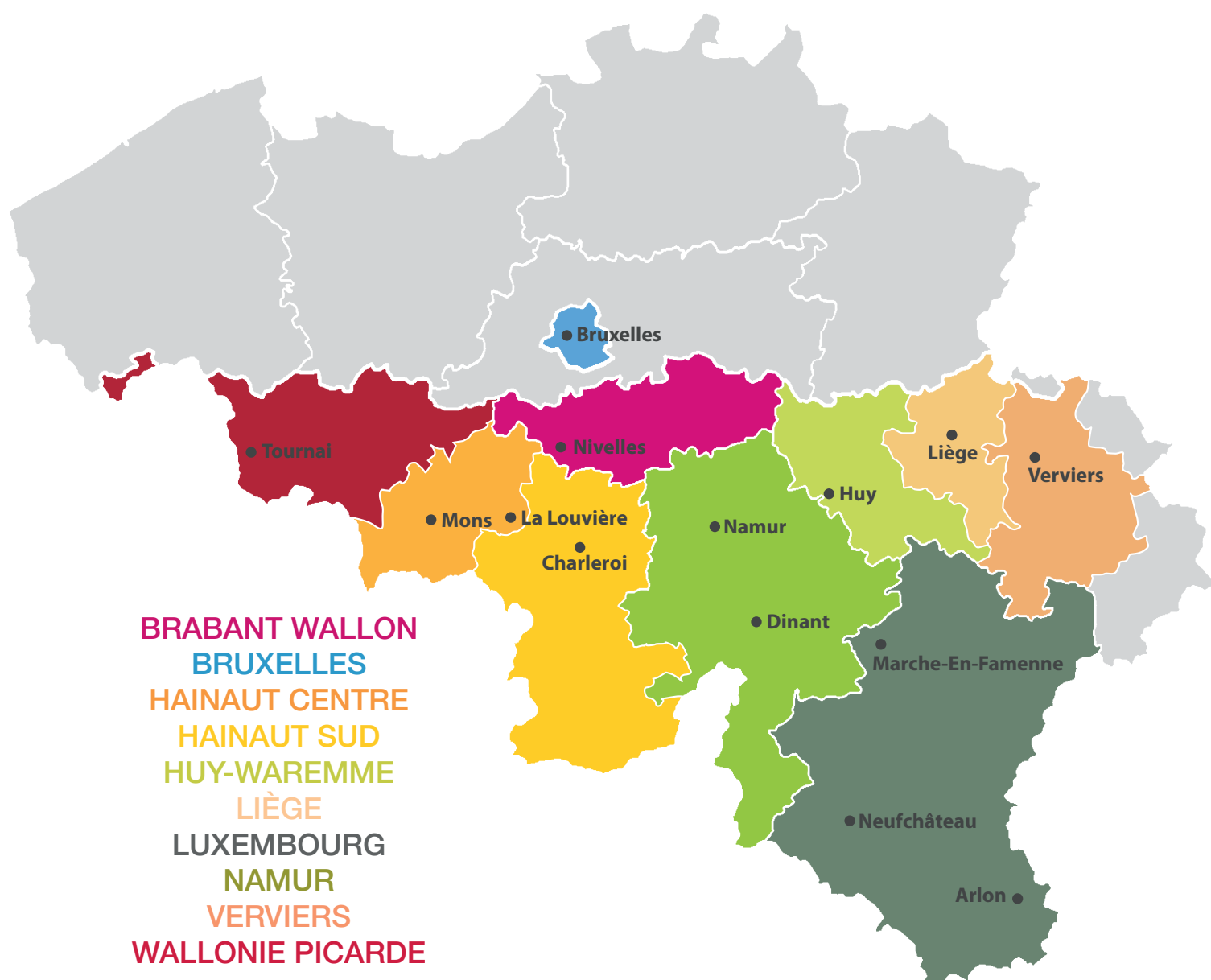
CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE DES PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS DES DIX BASSINS

Le présent chapitre reprend, pour chaque bassin, une synthèse des conclusions du rapport analytique et prospectif 2015.

Chaque synthèse fait l'état :

- de la méthode de travail particulière mise en œuvre pour favoriser la concertation entre les différents acteurs du bassin et produire le diagnostic ;
- de l'avancée des travaux en ce qui concerne la définition des thématiques communes prioritaires (les secteurs, métiers, options et formations à développer en priorité)
- de la définition des premiers pôles de synergies : les actions et projets concrets rassemblant les différents acteurs du bassin afin de développer et d'améliorer l'offre de formation et d'enseignement.

Les conclusions de ce premier exercice mettent en évidence des points de convergence entre les bassins, comme des spécificités sous-régionales. Le résumé qui en a été fait ici par chacune des Instances bassins rend compte de la dynamique particulière à chaque territoire dans cette phase de lancement du projet, déterminée notamment par les ressources propres à chaque structure.





POUR PLUS D'INFORMATION,
VOUS POUVEZ CONSULTER L'ENSEMBLE DES RAPPORTS
ANALYTIQUES ET PROSPECTIFS 2015
VIA LE SITE INTERNET **WWW.BASSINEFE.BE**



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

HAINAUT CENTRE



L'Instance Bassin EFE Hainaut-Centre a choisi de centrer ses travaux sur **6 secteurs d'activités** prioritaires, définis notamment en cohérence avec les plans stratégiques de redéploiement socio-économique du territoire. Dans le cadre du rapport analytique et prospectif 2015, **3 premiers secteurs** ont été travaillés : le secteur **Construction**, le secteur **Industrie** et le secteur **Transport et Logistique**. **Le travail a été réalisé** à partir d'ateliers sectoriels largement ouverts et composés de membres de l'Instance Bassin EFE et de ses Chambres ou de personnes ressources désignées par ceux-ci pour leurs compétences par rapport aux secteurs abordés. Des représentants des fonds sectoriels des secteurs concernés ont également été associés aux travaux.

L'Instance Bassin EFE Hainaut-Centre a construit ses recommandations sur base des travaux des ateliers sectoriels. Elle insiste néanmoins tout particulièrement, dans le contexte d'un premier exercice du genre, sur le caractère expérimental et encore perfectible de la démarche qui justifie le souci de faire apparaître les conclusions comme des premiers éléments de recommandation.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Pour les 3 secteurs abordés en 2015, les premières recommandations en matière de thématiques prioritaires aboutissent donc à mettre en évidence les métiers suivants:

Construction :

- Ouvrier de l'étanchéité et de l'isolation
- Couvreur
- Chargé d'études techniques du BTP
- Electricien du bâtiment et des travaux publics
- Installateur d'équipements sanitaires et thermiques
- Peintre en bâtiments
- Professionnel du travail de la pierre et matériaux associés
- Ouvrier des travaux publics

Industrie :

- Opérateur-régleur sur machine-outil
- Polymaintenicien (Electromécanicien)
- Mécanicien de maintenance
- Electricien de maintenance
- Soudeur
- Mécanicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques

Transport et Logistique :

- Agent de stockage et de la répartition des marchandises
- Responsable logistique
- Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandise.
- Mécanicien de véhicules particuliers et industriels (focus sur le mécanicien poids lourds)

Pour ce qui concerne les métiers pour lesquels il n'y a pas de formations organisées sur le Bassin et les nouveaux métiers, l'Instance Bassin EFE n'identifie pas d'enjeux particuliers immédiats. Il n'a toutefois pas été possible, à ce stade, de développer l'analyse de certains secteurs et enjeux porteurs ou d'avenir qui ont été mis en évidence. Ainsi, les travaux se poursuivront notamment :

- pour le secteur de la construction, sur l'éco-construction et la Performance Energétique des Bâtiments.
- pour le secteur de l'industrie, sur la chimie et les sciences du vivant, l'agroalimentaire, l'économie circulaire et le numérique.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Sur base des travaux menés par ses groupes de travail sectoriels, l'Instance Bassin EFE retient 3 propositions prioritaires pour le développement de projets concrets dans le cadre de pôles de synergies:

- **Construction : mise en lien concrète entre employeurs et opérateurs enseignement/formation centrée sur 2 ou 3 métiers** : il s'agit de travailler avec employeurs et formateurs sur quelques métiers prioritaires et problématiques en termes d'adéquation des formations aux besoins du marché.
- **Industrie : identification et mise en commun des ressources matérielles et humaines des opérateurs de formation et d'enseignement** : inventaire du matériel de pointe disponible, des ressources en formateurs qualifiés et des possibilités de partage.
- **Transport et Logistique : image du secteur et des métiers** : développer des actions de mise en valeur du secteur avec un focus sur la connaissance des métiers et des débouchés du secteur de la logistique.

D'autres enjeux pertinents ont été mis en lumière, notamment celui lié à la **maitrise des savoirs de base et des savoir-être**. Ces chantiers seront exploités, soit en les intégrant dans les projets prioritaires retenus, soit via la mise en place ultérieure de pôles de synergie spécifiques.

L'Instance Bassin EFE Hainaut-Centre souhaite enfin mettre particulièrement en évidence la question de la **concurrency de la main d'œuvre étrangère**, qui a occupé une place centrale dans les débats des ateliers sectoriels. Elle souhaite relayer cette préoccupation vers les lieux et les niveaux de pouvoir appropriés en marquant sa volonté de s'associer à toute initiative qui viserait à prendre à bras le corps cette problématique.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

HAINAUT SUD



L'Instance Bassin EFE Hainaut Sud a choisi de centrer ses travaux sur **3 secteurs d'activités** prioritaires définis sur base de la réalité socio-économique de Charleroi et de sa région, à savoir une reprise économique et un environnement propice à l'installation d'entreprises (grandes et PME), faisant souvent appel à des technologies pointues, en particulier dans les secteurs de **l'industrie technologique, de la construction et de l'alimentation**.

Des groupes de travail sectoriels seront prochainement mis en place par l'Instance Bassin, avec pour objectif principal de permettre une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de compétences.

Ces groupes feront appel aux membres des différents organismes qui composent l'Instance ou ses chambres, mais également à des experts issus du monde industriel, des représentants des interlocuteurs sociaux et des fonds sectoriels concernés, des formateurs de Centres de compétence, professeurs de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement supérieur. Il pourra également être fait appel à des experts issus des pôles de compétitivité pour permettre de faire le lien avec le volet formation des pôles Wagralim et Mecatech.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

L'Instance Bassin a donc identifié 3 secteurs prioritaires à ce stade. Pour ces secteurs un inventaire complet de l'offre de formation déjà existante sur le territoire Hainaut Sud a été réalisé.

- Le secteur de l'industrie technologique sera traité en priorité en collaboration étroite avec les opérateurs de formation déjà présents sur le territoire et en particulier le Centre de compétence Technocampus qui collabore déjà largement avec les Centres de Technologies avancées (CTA) et l'enseignement supérieur.
- Une attention particulière sera accordée à l'inclusion du numérique dans le développement des formations technologiques d'une part, et d'autre part à l'intensification du nombre de stages et des filières de formation en alternance dans les différents métiers qui seront traités.
- En ce qui concerne la partie du territoire du bassin située en Entre-Sambre-et-Meuse, des besoins particuliers ont été identifiés dans le domaine de la logistique avec une forte demande de caristes manutentionnaires. Même si ce métier ne s'inscrit pas dans les secteurs prioritaires retenus, un travail d'identification de la demande va être réalisé et les moyens de formation adéquats seront recherchés.

A noter qu'à côté des opérateurs d'enseignement et de formation, le territoire comporte de nombreux acteurs de l'insertion socio-professionnelle, dont le rôle se situe en amont par rapport aux formations opérationnelles mais qui peuvent jouer un rôle non négligeable dans la mise en adéquation de l'offre et de la demande de main d'œuvre.

En résumé, les thématiques qui seront traitées par le bassin Hainaut Sud sont les suivantes :

- décentralisation de formations ciblées dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Botte du Hainaut afin de permettre un meilleur accès à l'emploi, via un meilleur accès à l'enseignement et la formation (y compris en termes de mobilité).
- croisement entre l'offre et la demande de compétences dans les secteurs prioritaires identifiés (industrie, construction, alimentation).
- priorités de l'insertion socio-professionnelle : problématique des NEETS (Not in Education, Employment or Training) et des primo-arrivants, accompagnement des demandeurs d'emploi au niveau des savoirs de base et des savoirs-être ainsi que dans la construction d'un parcours cohérent.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Dans le cadre des pôles de synergies du Bassin EFE Hainaut Sud, les thématiques transversales suivantes sont retenues :

- Alternance/stages en entreprises (y compris aspect prospection entreprises) : clarification des différentes notions et mise au point d'un outil simple de promotion de l'alternance.

Trois axes de travail sont envisagés :

1. augmentation du taux de fréquentation des filières en alternance CEFA et IFAPME,
 2. augmentation du nombre de places de stages en entreprises pour les élèves du qualifiant
 3. mise en place de nouvelles formations alternées pour demandeurs d'emploi dans au moins un métier en tension.
- Orientation/promotion des filières techniques et scientifiques : développement d'actions spécifiques complémentaires en collaboration avec la Cité des métiers de Charleroi, notamment dans le cadre des Startech's days.
 - Mutualisation des équipements en matière de formation/enseignement : clarification des modalités d'accès aux Centres de Technologies avancées (CTA) et Centres de compétence pour tous les types de publics.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

WALLONIE PICARDE



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Les secteurs jugés prioritaires par l'Instance Bassin sont :

- le secteur de l'industrie agroalimentaire ;
- le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique ;
- le secteur de la construction ;
- le secteur de la santé et de l'action sociale.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Recommandations transversales :

- mutualiser les ressources existantes (moyens humains, financiers, structures, ...).
- orienter et sensibiliser les jeunes aux secteurs et métiers du qualifiant.
- développer l'offre des stages en entreprise (implication des entreprises, temporalité, suivi et encadrement, tutorat).
- renforcer les compétences transversales (les savoir-être, les aptitudes comportementales).
- améliorer la formation des enseignants et des formateurs.
- favoriser les transitions entre formation de base – formation spécifique – formation en entreprise.
- favoriser la mobilité mentale, pratique et spatiale (jeunes, stagiaires, travailleurs, demandeurs d'emploi).
- identifier de manière précise les besoins des entreprises.

Recommandations relatives au secteur de l'industrie agroalimentaire :

- créer un pôle de synergies agroalimentaire pour : développer les collaborations entre tous les acteurs compétents, mutualiser les ressources, assurer la formation de demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises du secteur.
- travailler sur l'orientation vers les métiers du secteur.
- maintenir les options et les formations dans ce secteur, porteuses mais peu fréquentées (principalement les métiers techniques : électromécanique, etc.).
- proposer une offre de formation cohérente pour les personnes les moins qualifiées en développant l'offre de formation continue et l'accompagnement.
- travailler sur les compétences « métiers » du secteur et les compétences « transversales » (hygiène, comportement, ...) dans le cadre d'une formation longue.
- l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises en Wallonie picarde se marque notamment par le fait qu'il n'existe qu'une seule offre de formation dans l'enseignement pour les techniciens des industries agroalimentaires. Les travaux du Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ) concernant les métiers de l'agroalimentaire, en cours de réalisation, seront pris en compte dans l'analyse.

Recommandations relatives au secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique :

- Améliorer l'information sur le secteur qui souffre du manque de visibilité des entreprises auprès du public et des opérateurs d'enseignement et de formation.
- Améliorer l'information sur l'offre d'enseignement et de formation.
- Clarifier les profils métiers.

Recommandations relatives au secteur de la construction :

- Adapter le contenu de l'offre d'enseignement et de formation à l'évolution des compétences et aux nouveaux métiers.
- Développer des filières et passerelles entre opérateurs d'enseignement, de formation et d'insertion (Continuum métiers de base - spécialisation).
- Valoriser les métiers du secteur auprès du public.
- Optimiser les outils de formation (notamment les Centres de Technologies avancées (CTA)).
- Privilégier la formation continuée en entreprise.
- Mieux prendre en compte les éléments liés aux nouvelles technologies dans l'offre d'enseignement et de formation.
- Intégrer dans la réflexion la lutte contre le dumping social.

Recommandations relatives au secteur de la santé et de l'action sociale :

- Développer une offre de formations de remises à niveau métier qui prenne en compte la spécialisation des tâches dans le secteur.
- Maintenir un panel d'offres d'enseignement et de formation bien réparties géographiquement, proposant les différents niveaux de formation et favorisant l'accessibilité aux publics peu qualifiés.
- Développer/optimiser la communication et les collaborations entre organismes.
- Proposer, pour les personnes peu qualifiées, des formations aux savoirs de base articulées aux métiers.
- Prendre en considération le statut précaire de l'accueillant d'enfant et de l'aide-soignant.
- Sensibiliser à la création d'activité (pédicure, accueillant d'enfant, ...).



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

LIÈGE



La démarche pour la définition des priorités et recommandations avait pour but de permettre aux membres, d'une part, de s'approprier les grandes lignes du rapport analytique et prospectif et des fiches sectorielles réalisées en complément, de prendre en compte les travaux antérieurs et les diverses données disponibles et, d'autre part, de faire valoir leur expertise de terrain.

Un groupe de travail représentant de façon équilibrée les composantes de l'Instance Bassin a été réuni deux fois. Les participants ont été invités à fournir une contribution de leur composante sous forme de document préparatoire. En s'appuyant sur la synthèse de ces contributions, les discussions ont été menées selon 4 entrées : **Grandes orientations pour le bassin, Métiers, grappes-métiers ou secteurs, Problématiques transversales, Recommandations.**

Cette approche a permis de dégager à la fois des priorités, tout en gardant une vue d'ensemble du territoire et d'intégrer des points de vigilance et des recommandations.

Dans le cadre de l'analyse demandée, 5 secteurs ont été investigués plus en détails. Il s'agit de la **Santé-Action Sociale**, de l'**Industrie manufacturière**, du **Transport/Logistique**, de la Construction ainsi que de l'**Horeca/Industrie alimentaire**. Ces secteurs sont en lien avec ceux définis comme prioritaires dans le cadre du Plan de Redéploiement de la Chambre Enseignement de l'Instance EFE.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Construction :

- Métiers du bâtiment-couverture, chauffage et sanitaire, chef de chantier coordinateur, éco-construction, métiers de l'installation électrique (ex. domotique, métiers relatifs aux systèmes d'alarme).

Industrie et TIC :

- Métiers de la maintenance industrielle, métiers de l'installation électrique (ex. frigoriste, technicien en climatisation), métiers de l'assemblage tôles, tubes et profilés;
- Webdesigner-concepteur d'interfaces Web, Gestionnaire de réseau informatique, Développeur informatique, Analyste informatique, Web développeur;
- Les biotechnologies et les sciences appliquées : data manager/data analyst, quality ;
- Métiers de la logistique;
- Secteur de l'aéronautique;
- Secteur de la chimie;
- Secteur de l'agro-alimentaire.

Santé - Action sociale :

- Aide-familial, Aide-soignant;
- Aide-ménager;
- Infirmiers, infirmiers spécialisés.

Hôtellerie-Alimentation :

- Boucher-charcutier.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

L'Instance Bassin a décidé de mettre en place un premier pôle de synergies relatif à la grappe métier « Chauffage et Sanitaire ». Ce travail, en cours de réalisation, traite plus spécifiquement du profil « Installateur en chauffage et Sanitaire».

Par ailleurs, il a été décidé de décliner pour chaque secteur retenu les axes transversaux définis par l'Assemblée des Instances bassins à savoir : l'orientation, l'alternance / les stages et l'utilisation des équipements.

En outre, les membres de l'Instance seront attentifs aux aspects suivants :

- La maîtrise des langues (formations « classiques », Français Langue Etrangère (FLE), modules orientés métiers) ;
- L'esprit d'entreprendre ;
- La créativité ;
- La révolution/l'économie numérique et ses impacts ;
- La maîtrise des compétences de base, compétences sociales et des compétences-clés en bureautique ;
- La complémentarité avec l'économie sociale ;
- Le développement durable et les circuits courts.

Toutefois, la priorisation ne doit pas se faire au détriment d'une vision globale de l'économie et de la formation sur le territoire. En effet, la démarche prospective doit intégrer les projets d'envergure qui ont un impact à moyen et long terme sur l'emploi. Citons ainsi le développement de Liège Airport, du réseau Euro Carex, le Tri-Logiport, le tram à Liège, l'extension du zoning des Hauts Sarts, etc...



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

HUY-WAREMME



En 2015, l'Instance Bassin de Huy-Waremme a adopté la méthode de travail suivante:

1) Favoriser l'appropriation des données contenues dans le « Rapport analytique et prospectif » et faire émerger les enjeux et spécificités emploi-formation-enseignement du Bassin. Cette étape a permis de dégager des points d'attention/vigilance et des priorités d'actions transversales pour le Bassin.

2) Intégrer dans la réflexion de l'Instance les priorités politiques pour le Bassin de la Conférence des Elus Meuse-Condroz-Hesbaye ainsi que celles du Plan Marshall 4.0 et du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

3) Etablir un diagnostic pour les principaux secteurs répartis selon la nomenclature enseignement. Par le biais de l'établissement de grilles « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces » pour chaque secteur, l'Instance a réalisé une analyse concertée, en association avec ses Chambres, de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant au regard des besoins socio-économiques et des particularités des publics du Bassin pour identifier des pistes d'amélioration de l'offre.

4) Organiser une concertation des membres qui a permis de dégager un diagnostic concerté et une stratégie pour le Bassin, et ainsi de baliser les thématiques communes prioritaires en matière d'adaptation de l'offre et de dégager des axes prioritaires de travail pour la création de Pôles de synergie.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

L'Instance Bassin a décidé de retenir à ce stade sept secteurs prioritaires : Agronomie, Industrie, Construction, Hôtellerie-Alimentation, Sciences appliquées, Services aux personnes.

Elle a opté pour un large panel de secteurs prioritaires au vu de la polyvalence socioéconomique du Bassin de Huy-Waremme. D'ores et déjà, elle invite les opérateurs du territoire à exploiter les éléments de diagnostic ainsi que les pistes d'amélioration qui y sont proposées pour leurs futures programmations.

Les secteurs pour lesquels une faiblesse de l'offre est constatée :

Industrie (en partie sciences appliquées) :

- Offre de formation des adultes dans le secteur industriel très restreinte : manques dans l'automatisation, la maintenance, l'électricité industrielle, la mécanique et l'usinage. Malgré des tentatives d'ouverture de formations en usinage et électricité industrielle qui n'ont pas rencontré de public.
- Enseignement : pas assez de sections de niveau technique de qualification, ni de 7^{ème} technique de qualification en alternance.
- Industrie alimentaire : nécessité de créer une 7^e « transversale » de coordinateur de ligne de production dans l'Industrie alimentaire (CLPIA). Difficultés à intéresser des apprenants à se former dans ce domaine.
- Ressource : CTA Environnement (Waremme).

Construction :

- Offre de formation peu diversifiée.
- Selon le Fonds sectoriel, l'offre est suffisante au sein de la Province.
- L'Instance estime qu'il est nécessaire de repenser l'offre de formation et d'enseignement dans ce secteur pour s'adapter aux nouvelles normes, aux évolutions techniques et d'investir dans des profils de technicien.
- Pas de formation au métier de couvreur (fonction critique) malgré des tentatives d'ouverture.
- Ressource : Centre des Métiers du Patrimoine (Amay)

Les autres secteurs :

Hôtellerie-Alimentation :

- Offre assez complète. Indices de spécialisation sectorielle forts pour l'enseignement et l'IFAPME.
- Création d'une 7^e en alternance pour compléter les parcours de formation.
- Ressource : Centre de Compétence Epicuris (Villers-le-Bouillet)

Services aux personnes (en partie sciences appliquées) :

- Offre de formation et d'enseignement avec des indices de spécialisation sectorielle forts. Avec le vieillissement de la population, on peut s'attendre à une augmentation des besoins (« économie du 3^{ème} âge ») et à l'émergence de nouveaux métiers (cf. métiers d'avenir).

Agronomie :

- Offre assez complète et indices de spécialisation forts pour l'IFAPME et l'Enseignement de Promotion sociale.
- Création d'un Pôle de synergies intégrant l'Agronomie et d'autres secteurs (Hôtellerie-Alimentation, Economie, Sciences Appliquées).
- Ressources : CTA Environnement (Waremme), Centre de Techniques Agricoles (Strée), Haute Ecole (ISla Huy – Agronomie), EPPA (Huy)

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Au terme de ce processus, la volonté des membres est de passer à l'action par le biais de la réalisation de projets communs fédérateurs (Pôles de synergies).

La concertation des acteurs EFE sur la problématique de l'enseignement, de la formation et de l'insertion des 15 – 25 ans pour développer des collaborations et des actions communes :

Le Rapport analytique et prospectif met clairement en évidence une problématique de l'emploi des moins de 25 ans (22% des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), 38% des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) et un taux de chômage de 31% !), dans le Bassin de Huy-Waremme. L'Instance estime que la problématique de la formation et de l'insertion des 15 - 25 ans est un thème auquel il convient de prêter une attention particulière. L'objectif est de favoriser la concertation dans la perspective de développer de nouvelles collaborations et des projets novateurs pour mieux accompagner ces publics.

La création de deux groupes de travail, catalyseurs de futurs pôles de synergie sur 2 thématiques fédératrices et structurantes:

- Orientation : thématique particulièrement prioritaire dans une logique d'amélioration de l'orientation tout au long de la vie. A noter que des actions sont déjà en cours.
- Circuits courts et produits locaux, économie circulaire et sociale : thématique intersectorielle relative à la constitution d'un ou plusieurs Pôles de synergies portant sur les circuits courts/les produits locaux, l'économie circulaire et l'économie sociale. Ce choix repose sur les points forts du Bassin (spécificités, projets en cours).

Dès le début de l'année 2016, pour aller plus loin dans la réflexion relative à ces thématiques prioritaires, l'Instance a décidé de mettre en place des groupes de travail auxquels seront associés des personnes ressources et des experts.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

VERVIERS



L'Instance Bassin EFE de Verviers a organisé une rencontre par secteurs (Rome V3) au cours de laquelle les membres de l'Instance et des experts des fonds sectoriels ont pu confronter leur connaissance, leurs idées, leurs réflexions et leurs propositions en matière d'actions à mener dans notre Bassin.

Les résultats, auxquels ont été ajoutées les données du rapport analytique, ont été analysés en équipe de manière à proposer un diagnostic sectoriel veillant à reprendre dans son contenu les informations relatives aux métiers d'avenir.

Sur base de ce diagnostic, en réunion d'Instance, les membres ont discuté en petits groupes des thématiques prioritaires et des recommandations. Durant la même réunion, en assemblée, les membres ont déterminé par consensus les thématiques retenues ainsi que les recommandations.

L'exercice mené l'a été à titre expérimental, sans déterminer à ce stade des métiers ou des grappes de métiers à mettre en évidence. Le travail de l'Instance Bassin se poursuit à ce niveau.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

L'Instance Bassin a décidé de travailler à ce stade sur cinq secteurs prioritaires : Industrie, Construction, Aide aux personnes, Commerce, HORECA.

Industrie :

L'Instance a souhaité mettre l'accent sur l'Industrie alimentaire, avec la proposition d'augmenter l'offre de formation dans ce secteur ainsi que la valorisation des métiers de ce secteur.

Au niveau de l'Industrie alimentaire, le diagnostic reprend, notamment, comme métiers d'avenir :

- Responsable qualité
- Conducteur de ligne
- Opérateur de fabrication alimentaire

Construction :

Les membres soulignent l'importance des formations de base à renforcer et souhaitent une meilleure adéquation entre l'enseignement et le monde de l'entreprise.

Les secteurs nouveaux et en développement repris dans le diagnostic concernent essentiellement des métiers du second œuvre, d'étude ou d'encadrement de chantiers.

Aide aux personnes :

Trois pistes d'actions ont été dégagées :

- Rendre structurel l'accompagnement des jeunes et des stagiaires au sein des entreprises de l'aide aux personnes.
- Veiller à la qualification et la qualité des formations, des apprenants, des encadrants.
- Assurer l'aménagement des fins de carrière via le tutorat.

Les métiers actuellement en forte demande dans notre Bassin :

- Aide-familial
- Aide-soignant
- Infirmier
- Puériculteur
- Accueillant d'enfants

Commerce :

La formation continue, l'importance de la qualité des soft skills et l'esprit d'entreprendre sont les axes de travail retenus pour ce secteur.

Le diagnostic de notre Bassin reprend les métiers d'avenir suivants :

- Technico-commercial
- Réassortisseur
- Magasinier
- Caissier libre-service
- Vendeur
- Directeur de magasin

Horeca :

Différentes actions sont proposées :

- Travailler sur les opportunités de formation pour les personnes les moins qualifiées.
- Travailler sur le contenu des formations : langue, accueil, etc.

Les métiers d'avenir du diagnostic de notre Bassin :

- Cuisinier
- Responsable de restauration de collectivité
- Réceptionniste
- Barman

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Construction et HORECA : dans un pôle de synergie « Orientation », l'Instance souhaite mener des actions visant une meilleure adéquation entre l'enseignement et le monde de l'entreprise. Cela devra se traduire par des informations sur les métiers, des découvertes de métiers en milieu professionnel, au sein des entreprises, des formations à l'orientation (pour enseignants et centres PME), des sensibilisations des parents et du monde de l'entreprise à l'importance de l'orientation. Le lien entre le milieu scolaire/de la formation est à renforcer, de manière à contribuer à l'augmentation des mises à l'emploi au terme de la formation

Commerce : l'Instance a décidé de travailler l'esprit d'entreprendre et la responsabilité gestionnaire avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation, dans un but de mettre en place des actions concrètes en partenariat avec des acteurs spécialisés. Elle propose également que soient organisées des visites d'entreprises pour mieux faire connaître le secteur

Mobilité : mettre à jour le répertoire de l'ensemble des initiatives qui existent dans notre Bassin, participer à la création avec nos partenaires d'une centrale « mobilité », relayer les besoins de certains acteurs, assurer la veille territoriale dans ce domaine sont des pistes d'actions déjà mises en chantier au sein de l'Instance. Elles seront poursuivies

Formations continuées : être à l'écoute du monde de l'enseignement, de la formation, des entreprises afin de déterminer les actions qui pourraient être proposées dans ce cadre

Circuits courts et produits locaux, économie circulaire et sociale : thématique intersectorielle relative à la constitution d'un ou plusieurs Pôles de synergies portant sur les circuits courts/les produits locaux, l'économie circulaire et l'économie sociale. Ce choix repose sur les points forts du Bassin (spécificités, projets en cours).

Dès le début de l'année 2016, pour aller plus loin dans la réflexion relative à ces thématiques prioritaires, l'Instance a décidé de mettre en place des groupes de travail auxquels seront associés des personnes ressources et des experts.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

BRUXELLES



Pour la version du rapport analytique et prospectif 2015, l'Instance Bassin bruxelloise a analysé les trois secteurs suivants : **l'Horeca-Tourisme, le commerce et la construction**, mais ne rend pas encore officiellement ses thématiques communes ni ses pôles de synergie. Ceci s'explique par la pluralité des objectifs poursuivis à Bruxelles par ce premier rapport analytique et prospectif.

L'Instance est en effet engagée dans les travaux de la Task Force Emploi-Formation-Enseignement (EFE) régionale, ce qui l'amène notamment à réaliser un **cadastre de l'offre** d'enseignement et de formation professionnelle à Bruxelles, en étroite collaboration avec le BNCTO⁶, pendant néerlandophone de l'Instance.

Cette mission s'apparente de près aux travaux réalisés dans le cadre du rapport analytique et prospectif, sans toutefois rassembler les mêmes objectifs, variables, limites ni calendrier. Soucieuse de ne pas multiplier les demandes de données auprès des opérateurs ni de multiplier les documents, l'Instance n'a produit **qu'un seul rapport répondant aux deux demandes distinctes**. Le rapport analytique et prospectif se veut donc un peu plus complet que la version initialement attendue pour fin 2015, notamment au niveau des données de cadrage et des caractéristiques du public. Le travail d'identification des thématiques communes est prévu pour début 2016, pour le rapport prochain. Le développement de pôles de synergie se fera également cette année, en cohérence avec les priorités dégagées par les membres de l'Instance Bassin et par la Task Force EFE.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

L'Instance Bassin bruxelloise n'a pas encore défini ses « thématiques communes » mais a étudié à ce stade trois secteurs particuliers : **horeca-tourisme, commerce et construction**.

La principale recommandation concernant ces secteurs vise à une **meilleure articulation de l'offre d'enseignement et de formation entre les différents opérateurs** et peut faire l'objet d'un pôle de synergie. D'autres adaptations seront envisagées dans les trois secteurs étudiés via les pôles de synergies.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Le rapport met notamment en évidence l'utilité de développer des actions axées sur :

L'articulation et la mise en cohérence des offres des différents opérateurs de formation et d'enseignement.

Cela passe notamment par :

- Une mise en commun des agendas des différents opérateurs, pour proposer des entrées en formation tout au long de l'année.
- Une articulation des offres pour éviter les effets de concurrence, favoriser le partage des ressources et éventuellement en assurer une certaine complémentarité (par exemple dans la vente avec des spécialisations distinctes par opérateur). Dans la construction, il s'agit par exemple de renforcer les complémentarités entre l'enseignement de plein exercice et en alternance afin d'éviter une offre concurrente et des sections surnuméraires (ex : projet « Campus Construction »).
- Une amélioration de la lisibilité de l'offre
- Une meilleure lisibilité des différents dispositifs de stage, etc.

Les actions de promotion (notamment des métiers) et d'orientation (notamment la déconstruction des stéréotypes).

Il s'agit pour les opérateurs de mener des campagnes communes de sensibilisation pour notamment :

- Diffuser une information correcte et réaliste sur les métiers pour susciter l'intérêt et la motivation (par exemple via les focus « découvertes métiers » pour les jeunes, des visites de chantier dans la construction, des rencontres avec des professionnels, etc.), et en collaboration avec les secteurs.
- Promouvoir l'alternance et l'immersion en entreprise, ainsi que l'apprentissage des langues.
- Encourager la formation continue, notamment des formateurs et enseignants.
- Développer un système de labellisation des entreprises formatrices.
- Promouvoir le concours Skills Belgium dans les écoles qualifiantes, etc.

Le renforcement :

- des compétences de base :
 - la consolidation des (pré)formations, notamment pour deux types de public : ceux dont les compétences correspondent au maximum au niveau CEB, et ceux qui souhaitent entamer une formation professionnelle sans avoir les prérequis nécessaires en début de cursus ;
 - une meilleure évaluation du niveau des apprenants pour proposer des modules adaptés aux besoins ;
 - le développement d'outils pédagogiques adéquats (e-learning, jeux, ...), etc.
- des compétences linguistiques :
 - la promotion des formations en langues, principalement le néerlandais et le français, ainsi que des stages en immersion ;
 - l'organisation de cours de langue orientés métiers dans les formations qualifiantes, etc.
- des compétences transversales professionnelles :
 - l'organisation de modules de formation spécifiques axés sur les soft skills (par exemple des modules de préparation à l'entrée en entreprise ou des ateliers sur les « attitudes au travail » comme dans la construction)
 - le renforcement de l'encadrement des apprenants dans le cadre de leur recherche d'emploi ou de stage, etc.

L'organisation des stages : améliorer leur lisibilité, rendre les dispositifs plus accessibles (notamment au niveau administratif), réduire les effets de concurrence, ...

La mutualisation des ressources : mieux articuler les Centre de références (CDR) et les Centres de technologies avancées (CTA), en développer les infrastructures et l'accès aux différents publics concernés (enseignants, apprenants, etc.), intensifier la veille sectorielle, etc.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

BRABANT WALLON



L'Instance Bassin du Brabant – Wallon a choisi de centrer ses travaux sur les secteurs de l'Industrie et de la Construction afin d'assurer la cohérence avec le Plan de Redéploiement 2015-2019 de sa Chambre Enseignement.

Pour ces deux secteurs, des Fiches sectorielles et professionnelles ont été réalisées (Comment se comporte le secteur de l'Industrie et le secteur de la Construction dans le bassin ? Que peut-on dire des différents métiers ?), ainsi qu'une photographie de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle proposée dans le bassin (Où peut-on se former à ces métiers dans le bassin ?)

La concertation avec les membres s'est déroulée sur base de réunions et/ou d'ateliers de travail animés autour de trois questions : les problématiques rencontrées, les bonnes pratiques, et les actions souhaitées. L'Instance Bassin a opté pour le recours à des présentations d'experts lors de ces rencontres.

L'identification de thèmes prioritaires, ainsi que de métiers pour lesquels des questions se posent s'est faite au départ de la synthèse des ateliers.

Une réflexion sur certains métiers a été articulée d'une part avec le travail de la Chambre Enseignement, et d'autre part avec la méthodologie de l'étude « Métiers porteurs, candidats rares ? »



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Secteur industrie :

L'Instance Bassin EFE du Brabant wallon recommande la création de 3 options (demandes inhérentes au Plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel de la Chambre Enseignement) :

1. Métallier-soudeur
2. 7 TQ Technicien en climatisation et conditionnement d'air
3. 7 TQ Maintenance et diagnostic automobile

Elles correspondent à des besoins (peu de demandeurs d'emploi se positionnent sur ce métier au regard du volume d'opportunités d'emploi gérées par le FOREM en Brabant wallon). La 1ère option est organisée dans le bassin et est peu fréquentée. Les 2 autres options ne sont pas organisées dans le bassin.

Ces 3 options se réfèrent aux métiers suivants :

1. Soudeur : la difficulté de recrutement a été détectée uniquement dans le bassin
2. Technicien chauffagiste et Technicien frigoriste : fonctions critiques en Wallonie, et difficulté de recrutement confirmée dans le bassin
3. Mécanicien automobile ou de poids lourd/Monteur de pneus : fonction critique en Wallonie

Secteur de la construction :

Les métiers mis en évidence par l'Instance Bassin EFE du Brabant wallon sont : Dessinateur en construction, Dessinateur de la construction mécanique et du travail des métaux, Dessinateur en électricité, Chef de chantier, d'équipe de la construction.

Complémentaire aux deux secteurs prioritaires, l'Instance Bassin attire également l'attention sur les secteurs suivants qui ne sont plus ou plus assez organisés sur le bassin ou qui constituent un enjeu pour l'avenir (ces secteurs/métiers sont apparus lors de la concertation avec les membres, lors des ateliers de travail, ou lors des présentations d'experts au cours des séances) :

Secteur des déchets⁷ :

Métiers en pénurie, ou pour lesquels il n'y a pas suffisamment de cycle pour s'y former : animateur environnement/déchets, Conseiller environnement/déchets, Conducteur de bennes d'ordures ménagères, Conseiller / animateur sécurité, Eco-concepteur, Opérateur de démantèlement, ...

On touche ici plus à la formation professionnelle qu'à l'enseignement qualifiant.

Assistant pharmaceutico-technique :

La formation n'est plus organisée dans le Bassin. La difficulté de recrutement est particulière au bassin : besoin d'une main d'œuvre locale pour ce type de poste qui doit faire face à des horaires difficiles et à une certaine demande de mobilité.

Métiers liés au numérique

Nouveaux métiers :

Nettoyeur de panneaux solaires, Poseur d'isolant/monteur d'isolation, Ventiliste (secteur Construction), Responsable qualité (secteur Bois), Electricien de maintenance de systèmes solaires (secteur Energie), Technicien de Production en Culture Cellulaire (secteur Chimie), Dépollueur/démonteur de voitures (secteur Automobile).

Métiers en potentiel de croissance :

Monteur frigoriste (secteur Construction), Technicien de maintenance industrielle (caoutchoucs et plastiques), Découpeur-Dé-sosseur, Opérateur de fabrication alimentaire (Secteur alimentaire).

Métiers en hybridation de compétences et en potentiel de croissance :

Monteur en structure bois (Bois), Conseiller énergie, Technicien de maintenance d'unités de cogénération, Technicien d'entretien pompes à chaleur/unités de climatisation, Poseur de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques, Technicien en système d'usinage, Maintien en électronique aéronautique.

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Le manque de candidats dans des sections de formation pourtant porteuses d'emploi (ex : Electromécanicien, Technicien frigoriste, Mécanicien de maintenance). Un groupe de travail approfondira la problématique.

Les stages en entreprise : un groupe de travail sera lancé avec les acteurs qui proposent des stages en entreprises, dans l'objectif de mieux se connaître et de développer des complémentarités.

Mettre en lien les emplois « accessibles » et le public peu scolarisé, au travers un projet test à l'ouest du Bassin.

En outre, l'Instance Bassin EFE du Brabant wallon sera attentive à articuler ses travaux avec **le secteur de l'alphabétisation** et intégrera le relevé de l'offre de formation en alphabétisation et en français langue étrangère.

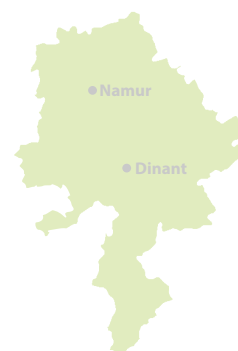
⁷ Référence : « Les métiers durables, résultats de l'étude menée par l'ULg, GDF SUEZ et « Business & Society » : Direction RH Groupe – ENGIE, Le Forem, AMEF, «Métiers d'avenir. Etats des lieux sectoriels et propositions de futurs. Recueil prospectif», Septembre 2013)



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

NAMUR



L'Instance Bassin EFE de Namur a choisi 5 secteurs/domaines parmi 12, sur base d'une série d'informations et d'analyses, en prenant en compte les critères suivants : existence de pénuries, tensions sur le marché de l'emploi sur le territoire du bassin, perspectives d'emploi potentielles, secteurs/métiers en évolution, métiers d'avenir, identification de problèmes d'inadéquation de l'offre par rapport aux besoins d'emploi ou de formation et d'enseignement, lien avec les travaux de la Chambre Enseignement, le Plan Marshall 4.0, les orientations de la Cité des Métiers de Namur pour 2015-2016, les Centres de Technologies avancées (CTA), les Centres de Compétence, les pôles de compétitivité, lien avec les travaux du SFMQ (Service Francophone des Métiers et Qualifications),...

Parmi les secteurs choisis, trois ont été priorisés et des personnes ressources spécialistes de ces secteurs ont été réunies pour proposer des pistes de travail et recommandations qui ont été soumises aux membres de l'Instance. Il s'agit des secteurs de **l'Industrie, de la Construction et de la Santé et des Services aux personnes.**



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Industrie :

Sous-secteurs prioritaires : électricité, maintenance, électronique, automation, mécanique, techniques du chaud-froid et notamment dans les métiers de la maintenance industrielle, les métiers du froid (frigoriste) et de la ventilation, les métiers de la soudure.

Développer l'offre d'enseignement via l'ouverture de nouvelles options dans les domaines précités et notamment : 7ème TQ technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels, 7ème TQ technicien en climatisation et conditionnement d'air, 7ème TQ technicien plasturgiste, frigoriste.

Mettre en place des modules de préformation en amont des formations du FOREM dans le secteur de l'Industrie.

Construction :

Métiers prioritaires : travaux de couverture, travaux de restauration, plafonnage, peinture, Dessin Assisté par Ordinateur (DAO), construction, encadrement de chantiers et métiers liés à la performance énergétique des bâtiments (ex. ventilation).

Développer des passerelles avec l'enseignement supérieur (métiers à haute technicité).

Santé et services aux personnes :

Métiers prioritaires : nouvelles compétences requises pour les métiers du secteur de la Santé et des Services aux personnes (ex. empowerment, communication, gestion administrative, utilisation de nouveaux logiciels,...). Augmenter l'offre de travailleurs pour le métier d'aide-familial

L'Instance attire également l'attention sur les secteurs de **l'HORECA/Industrie alimentaire et de l'agronomie.**

B. Pôles de synergies (actions et projets)

L'Instance Bassin EFE de Namur a choisi, outre les thématiques communes, deux priorités transversales : l'Orientation et le Numérique.

Secteur Industrie :

- Inventorier les brevets et certificats demandés sur le marché de l'emploi, informer et sensibiliser les acteurs du champ de la formation et de l'enseignement et favoriser l'acquisition de brevets et certificats par les publics concernés.
- Promouvoir les métiers de « technicien des Industries »; de même que les filières d'enseignement et de formation qui y mènent.
- Valoriser les métiers de la maintenance, de même que les métiers de frigoriste et de soudeur et les filières d'enseignement et de formation qui y mènent.
- Favoriser les réorientations positives vers l'enseignement qualifiant et la formation en alternance de certains jeunes issus de l'enseignement général ou de jeunes qui ont entamé un parcours dans l'enseignement supérieur.
- Créer et diffuser un outil d'information sur l'ensemble des filières d'enseignement et des formations professionnelles qui mènent aux métiers de la maintenance et diffuser celui-ci auprès des jeunes, de leurs parents, des personnes sans emploi, des employeurs.
- Poursuivre et développer les collaborations entre le FOREM Formation et les Centres de Compétence, les Centres de Technologies avancées (CTA) et Centres de formation de l'IFAPME dans le but d'élargir l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi.
- Augmenter les synergies et partages d'outils et de pratiques entre acteurs du secteur.
- Développer des filières et passerelles en matière de formation et vers la validation des compétences.

Secteur Construction :

- Mettre en place des démarches d'information des établissements d'enseignement et opérateurs de formation professionnelle concernant les évolutions du secteur.
- Développer des collaborations entre le Fonds de Formation du secteur de la Construction, le cluster écoconstruction, les autres acteurs des domaines de l'éco-construction, de la construction durable et de la performance énergétique et les établissements scolaires et organismes de formation en vue de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et de formation à l'attention des enseignants, chefs d'ateliers, formateurs et des apprenants concernant l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles techniques.
- Augmenter les synergies entre établissements scolaires et entreprises qui accueillent des stagiaires.
- Développer des filières et passerelles en matière de formation et vers la validation des compétences.

Secteur Santé et Services aux Personnes

- Rassembler régulièrement les acteurs du champ de l'emploi et de la formation pour leur permettre d'échanger et de se concerter sur les évolutions dans les métiers et dans les compétences requises pour les exercer, sur les formations proposées dans le secteur, sur leurs expériences et leurs pratiques, etc. Organiser des temps d'information et d'échange avec des spécialistes du secteur (ex. information sur les nouvelles réformes).
- Analyser les besoins de formation dans les métiers du secteur sur le territoire du Canton de Gedinne et des communes avoisinantes. Mener des actions pour y répondre.
- Travailler l'adéquation entre l'offre et les besoins de stages pour les élèves des options aide-familiale et aide-soignant.



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

LUXEMBOURG BELGE



Afin de dégager des métiers prioritaires et des pistes d'actions, l'Instance Bassin EFE du Luxembourg belge a choisi de travailler par analyse sectorielle du marché du travail, de l'offre et de la fréquentation de l'enseignement et des formations.

Le Bureau s'est prononcé pour conserver trois secteurs à approfondir : **la construction, l'Horeca et l'industrie**. Ces secteurs ont été choisis pour leur présence dans le plan de redéploiement de l'IPIEQ et pour leur sur-représentativité en province de Luxembourg sur le marché de l'emploi et/ou de la formation.

Chaque secteur a fait l'objet d'une réunion de l'Instance. Ces ateliers sectoriels ont permis de prendre connaissance de données quantitatives sur la demande et l'offre d'emploi, l'offre de formation et d'enseignement et sa fréquentation, mais aussi et surtout de rencontrer des experts du secteur qui se sont exprimés sur leurs enjeux et difficultés. Des sous-groupes hétérogènes ont alors été le lieu de réflexion afin de répondre aux deux questions posées : les métiers prioritaires à développer et les actions et projets à organiser dans le secteur.



A. Thématiques communes prioritaires

(secteurs métiers et options à développer en priorité au niveau de l'offre d'enseignement et de formation)

Pour le secteur de la construction :

- Métiers du chaud/froid
- Conducteur d'engins de chantier
- Couvreur et façadier
- Chef de chantier – conducteur de travaux
- Matériaux durables / isolation, conseiller en énergie...
- Dessinateur en construction
- Mètreur-deviseur
- Carreleur
- Paveur
- Métiers transversaux :
 - Cariste (ce métier relève davantage de la logistique) ;
 - Electricien du bâtiment et industriel ;
 - Frigoriste (idem).

Pour le secteur Horeca :

- Commis de salle
- Commis de cuisine
- Employé polyvalent de restauration
- Réceptionniste (en formation continuée)
- Maître d'hôtel
- Employé d'étage
- Boucher-charcutier

Pour le secteur de l'industrie :

- Electromécanicien
- Frigoriste
- Opérateur de processus automatisé de production
- Chaudronnerie – soudure spécifique

B. Pôles de synergies (actions et projets)

Après réflexions, trois pôles de synergie ont été proposés par le Bureau pour l'année 2016 :

L'orientation et la valorisation des métiers et des filières techniques : Faire connaître la réalité du monde du travail et de l'entreprise assez tôt dans le parcours du jeune, lui permettre de goûter et de se familiariser au travail technique et/ou technologique dans son cursus scolaire, valoriser ces métiers et filières auprès des parents et des enseignants, encourager une orientation positive vers ces filières et métiers... sont autant d'objectifs à atteindre.

Ce pôle de synergie doit permettre d'intégrer des actions déjà identifiées telles que la valorisation des équipements (par exemple : les Centres de Technologies avancées (CTA) ainsi qu'un salon de promotion des outils pédagogiques des fonds sectoriels, des centres de technologies avancées et des centres de compétence à destination des écoles et des centres de formation.

L'alternance, les stages et les relations écoles-entreprises : La demande d'une meilleure prise en compte du monde du travail et de ses réalités est récurrente chez les professionnels de tous les secteurs. Ceux-ci pointent d'ailleurs largement l'importance des stages en entreprise d'une durée suffisante pour approcher le métier dans les conditions les plus vraies possibles. Il serait également intéressant que les enseignants eux-mêmes prennent davantage en compte la réalité du monde du travail dans leur enseignement et s'ouvrent au monde de l'entreprise.

Les personnes éloignées de l'emploi : Les membres de l'Instance Bassin soulignent une tension sur le marché de l'emploi inhérente au public éloigné de l'emploi. Beaucoup de demandeurs d'emploi se positionnent sur des fonctions peu qualifiées alors qu'à l'inverse, les besoins en main d'œuvre portent le plus souvent sur des fonctions (très) qualifiées, ou demandant des compétences de leadership ou de prise de responsabilité. Par ailleurs, la question du savoir-être a très souvent été évoquée comme problématique lors des réflexions des membres de l'Instance. Un travail de réflexion sur les actions à mener pour le public peu qualifié pourrait donc être effectué dans ce sens. Cette thématique peut également être élargie au public des NEET (Not in Education, Employment or Training) ainsi qu'en amont, à la lutte contre le décrochage des systèmes scolaires, de formation ou d'insertion.

CHAPITRE 4 : AXES THÉMATIQUES TRANSVERSAUX



Lors de la première Assemblée⁸ des Instances bassins, le 5 juin 2015, le président, au nom des interlocuteurs sociaux, a présenté des propositions d'axes transversaux d'actions pour les Instances bassins.

Tout en rappelant l'autonomie des Instances dans l'élaboration de leur plan d'actions, l'Assemblée a ainsi défini trois axes thématiques, points d'attention prioritaires autour desquels pourront s'articuler les différentes actions entreprises dans les bassins :

A. Axes thématiques transversaux définis par l'Assemblée des bassins

1. L'alternance et les stages en entreprise

L'implication croissante des entreprises dans la formation initiale des jeunes et dans celle des demandeurs d'emploi est un des enjeux des réformes envisagées aux différents niveaux de pouvoir.

Le dispositif Bassins peut contribuer, en collaboration avec l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA), à cette dynamique, notamment en identifiant l'offre, effective et potentielle, tant en termes de places de stages au sein des entreprises que de cours et formations organisés par les opérateurs du bassin (enseignement de plein exercice ou de promotion sociale, IFAPME, SFPME/EFP, FOREM / Bruxelles formation, opérateurs de l'insertion, AVIQ⁹ / Phare¹⁰).

Sur base de la mise en évidence, par l'Instance, des besoins en termes de métiers et secteurs prioritaires, de leur traduction en termes de cours/ formation, des pistes d'action concrètes peuvent être tracées, en concertation, pour stimuler l'offre et limiter les concurrences. Plusieurs projets des Instances visent notamment à améliorer l'information sur les différentes modalités de stage et d'enseignement / formation en alternance et aider les jeunes à trouver un lieu de stage.

2. L'orientation, l'information sur les métiers, la promotion des filières techniques et scientifiques

Les premiers rapports analytiques et prospectifs ont souligné la grande diversité, voire la complexité, de l'offre de formation et d'enseignement au sein d'un même bassin.

Le dispositif Bassins, à travers le recensement de l'offre, les diagnostics sectoriels organisés en concertation, la

mise en évidence de métiers du qualifiant offrant potentiellement de meilleures opportunités d'emploi, produit une information utile aux acteurs de l'orientation. L'Instance peut également intervenir en soutien à l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation sur des filières peu fréquentées ou des métiers d'avenir, participer à l'inventaire et l'analyse des dispositifs de promotion existants pour en dégager les facteurs de succès et proposer des pistes d'intervention pour améliorer, mutualiser et rationaliser ces actions.

Ces actions prennent aussi par exemple la forme de participation à des salons des métiers ou l'organisation de visites d'entreprises dans un secteur déterminé. On relève par ailleurs l'inquiétude des opérateurs quant aux conditions d'emploi et de travail dans certains secteurs et la demande d'intervention pour agir contre le dumping social.

3. L'utilisation des équipements en matière de formation et enseignement

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont financé, en collaboration avec les secteurs professionnels, la mise en place de plusieurs infrastructures (Centres de Technologies avancées (CTA), Cités des métiers, Centres de référence en Région bruxelloise, Centres de compétence en Wallonie, ...), qui permettent aux élèves comme aux demandeurs d'emploi de suivre des modules de cours et des formations sur des équipements de pointe.

Au-delà de l'inventaire de ces ressources, les Instances recueillent des données sur la fréquentation des centres, notamment sur la mobilité géographique des stagiaires. La mise en évidence par les Instances de besoins prioritaires en termes de compétences professionnelles à acquérir peut contribuer à la programmation de l'offre. L'analyse des atouts de ces dispositifs, des freins et difficultés rencontrés, permet de dégager des pistes pour une utilisation plus efficiente. Parmi les projets envisagés par les Instances, on peut relever notamment une meilleure information des enseignants et formateurs sur les possibilités de formation offertes par les infrastructures existantes, leurs conditions d'accès, tant aux élèves et apprenants, qu'aux enseignants et formateurs, dans une perspective de mutualisation des ressources.

B. Axes complémentaires recommandés par les Instances

Enfin, au fil des travaux, deux axes transversaux complémentaires sont apparus dans les recommandations des Instances:

1. L'acquisition des compétences de base

Les exigences en termes de compétences de base sont croissantes : maîtrise d'une, voire de plusieurs langues, des opérations arithmétiques de base, de compétences techniques de base, capacité à communiquer, à travailler en équipe, à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication en bureautique notamment, la créativité, ... Les discussions au sein des Instances bassins ont rapidement remis en évidence l'importance de l'acquisition de ces compétences pour la réussite du parcours de formation, l'intégration dans un emploi, au sein de collectifs de travail et de la société en général. Un des axes de développement envisagé, en lien avec les travaux antérieurs des CSEF, consiste par exemple en une meilleure articulation de l'offre de cours d'alphabétisation des adultes avec l'offre de formation professionnelle.

2. La cohérence des parcours d'enseignement et de formation

Pour les jeunes, comme pour les adultes confrontés à la nécessité de se former tout au long de la vie, les parcours d'enseignement et de formation sont de moins en moins linéaires. Les passerelles entre les dispositifs, les possibilités de faire reconnaître / valider des compétences partielles, sont peu connues. Le recensement structuré des offres d'enseignement, formation ou validation disponibles au sein du bassin (et en dehors), la mise à disposition de cette information dans un rapport unique, point de départ d'une concertation entre opérateurs au sein de l'Instance, permet de mener une réflexion sur l'offre et de formuler des propositions concrètes de collaboration et de mise en cohérence au sein d'un même secteur ou d'une même grappe métier au bénéfice des élèves et personnes en formation.

L'articulation de l'enseignement et des formations qualifiantes avec l'enseignement et la formation préqualifiante, l'offre sectorielle de pointe et l'enseignement supérieur constituent un des enjeux de cette réflexion.

⁸ L'Assemblée rassemble les présidents des 10 bassins, les représentants du Conseil économique et social wallon et du Conseil économique et social bruxellois ainsi que des experts et les représentants des Gouvernements et Collège.

⁹ AVIQ Agence pour une Vie de Qualité (Wallonie)

¹⁰ PHARE Personne Handicapée Autonomie Recherchée (Service bruxellois francophone)

LES COORDONNÉES :



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
BRABANT WALLON

Tél : +32 (0)67 79 49 70
Fax : +32 (0)67 79 49 71
Rue de la Science, 15
1400 NIVELLES
www.csefbw.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
LIÈGE

Tél : +32 (0)42 29 11 91
Fax : +32 (0)42 54 57 22
Quai Banning, 4
4000 Liège
www.bassinefe-liege.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
BRUXELLES

Tél : +32 (0)2 371 74 32
Fax : +32 (0)2 371 74 33
Rue de Stalle, 67
1180 Bruxelles
www.ccfef.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
LUXEMBOURG BELGE

Tél. : +32 (0)63 24 25 35
Fax : +32 (0)63 24 25 36
Rue des Déportés, 79 Bte A3
6700 ARLON
www.bassinefe-lux.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
HAINAUT CENTRE

Tél : +32 (0)65 40 93 36
Fax : +32 65 31 12 02
Square Roosevelt, 6
7000 Mons
www.csefmons.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
NAMUR

Tél : +32 (0)81 48 67 51/52
Avenue Prince de Liège, 137
5100 Jambes
www.bassinefe-namur.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
HAINAUT SUD

Tél : +32 (0)71 15 98 22
Avenue Général Michel
6000 Charleroi
facebook > IBEFE Hainaut Sud



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
VERVIERS

Tél : +32 (0) 87 32 59 70
Place Verte, 29
4800 Verviers
www.bassinefe-verviers.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
HUY-WAREMME

Tél : +32 (0)85 27 08 00
Fax : +32 (0)85 27 08 09
Rue des Saules 103,
4500 Huy
www.bassinefe-hw.be



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI
WALLONIE PICARDE

Tél : +32 (0)69 88 16 36/81
Rue du Moulin de Marvis, 7-9
7500 Tournai
www.bassinefe-wapi.be

avec le soutien de

